DOSSIER DE PRESSE

Le label APIcité®

APIcité®, un label national pour les communes qui aiment et s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages...

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- Communiqué de Presse p 3 – 4
- Le label APIcité® : pour qui ? Pourquoi ? p 5
- Les critères d'obtention du label APIcité® p 6 – 8
- Les visuels du label APIcité® p 9 - 10
- Les communes labellisées en 2019 p 12 – 30
- Rappel des communes labellisées en 2018 p 31
- L'UNAF en quelques mots p 32

APIcité® : 1ER Label pour la cause des abeilles destiné aux communes et collectivités françaises

Remise officielle des labels 2019
au Salon des Maires et des Collectivités Locales
MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019

L'Union Nationale de l'Apiculture Française a lancé, en décembre 2016, le label APIcité® : un label national pour les collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages. L'UNAF remet les labels APIcité® 2019, à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, le 20 novembre 2019, récompensant ainsi l'engagement environnemental de 52 collectivités.

Au-delà de ses combats syndicaux pour la défense des apiculteurs et de la filière, l'Union Nationale de l'Apiculture Française a souhaité créer le label national « APIcité® ». Ce label, à but non lucratif, vise à mettre en avant l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

Le **label APIcité**® se situe dans le prolongement du programme **Abeille, sentinelle de l'environnement®** : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. De nombreuses collectivités s'engagent concrètement aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, plantant des essences mellifères, installant des ruches en ville, ou mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociétale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.

…/…

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Chaque commune peut en faire la demande. Au-delà de la récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : Développement durable ▪ Gestion des espaces verts ▪ Biodiversité ▪ Apiculture ▪ Sensibilisation.

Ce label se décline en fonction du degré d'engagement de la collectivité en une, deux ou trois abeilles.

Démarche reconnue **Démarche remarquable**

Démarche exemplaire

Comité de labellisation

Le label est attribué, pour une durée de deux ans renouvelables, par un comité de labellisation composé de : **l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)** - **L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF)** - **HORTIS** – **l'association Noé.**

Engagements de l'UNAF

L'UNAF se bat depuis de nombreuses années pour la sauvegarde de l'abeille, la défense de l'apiculture française, et plus largement pour la protection de la biodiversité et le maintien de ressources alimentaires diversifiées au travers du rôle de l'abeille dans la pollinisation.
En effet, pour l'UNAF, la sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur de ce siècle. L'ensemble de nos concitoyens sont également de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Rappelons que les abeilles ont un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, près de 30 % du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Le Label APIcité® valorise et encourage les initiatives des collectivités qui le souhaitent, en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain. Avec la remise des premiers labels APIcité®, en décembre 2016, à des communes allant de 100 à 2 millions d'habitants, ce sont plus de 3 millions de citoyens qui sont déjà sensibilisés et concernés par cette cause.

Pour en savoir plus : http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html

Le label APIcité® : pour qui ? Pourquoi ?

L'abeille, première ouvrière de la biodiversité, est en danger, victime de la dégradation de notre environnement. Les collectivités ont un rôle essentiel dans la mise en place de politiques environnementales et d'éducation pour la préservation des abeilles et plus largement des pollinisateurs sauvages.

La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur pour l'ensemble de nos concitoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Les abeilles ont en effet un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, 30 % du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Un important travail de sensibilisation a été mis en place auprès de la population et des collectivités afin de préserver les abeilles. De nombreuses communes, petites ou grandes, se sont ainsi inscrites dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins publics, installant des ruches en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociétale de nature en ville, à laquelle les collectivités s'attachent à répondre.

A l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), nous pensons qu'il est important de reconnaitre cette démarche. C'est pourquoi nous proposons de mettre en avant l'implication des collectivités pour la préservation des abeilles et autres pollinisateurs grâce à l'obtention du label APIcité®.

L'objectif de ce label est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Toute collectivité peut en faire la demande. En plus d'être une « récompense officielle », le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables à l'abeille domestique et aux pollinisateurs sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères du label APIcité®

1 Objectifs du label APIcité®

Le label APIcité® a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Dans un contexte de déclin des populations d'abeilles, les communes labellisées APIcité® seront encouragées à mettre en place des mesures offrant un environnement et un habitat plus favorables à la faune pollinisatrice.

Reconnaissance officielle d'un syndicat professionnel de grande notoriété, le label constate des politiques publiques favorables à la préservation de l'abeille et invite par la graduation à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des pollinisateurs et de la biodiversité.

Les critères du label seront actualisés chaque année par le comité de labellisation composé d'experts issus de la filière apicole et de structures agricoles et environnementales. Le label accordé selon les critères en vigueur n'en demeurera pas moins accordé pour deux ans.

Toutes les collectivités peuvent prétendre au label APIcité® en répondant à un questionnaire d'évaluation assorti le cas échéant d'éléments justificatifs.

Le questionnaire d'évaluation porte sur :

1) Développement durable
2) Gestion des espaces verts
3) Biodiversité
4) Apiculture
5) Sensibilisation

2 Caractère national du label APIcité®

Le label APIcité® est protégé au plan national et mis en œuvre par l'Union Nationale de l'Apiculture Française.
Il est financé par la redevance des collectivités qui adhèrent au processus de labellisation.
Il concerne toute collectivité de métropole et d'outre-mer.

3 Candidatures

Toute collectivité peut candidater auprès de l'UNAF pour l'obtention du label APIcité®, dans le but de diffuser la connaissance, l'information et les savoirs concernant la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages, et de contribuer par des actions de sensibilisation à l'éducation des générations futures.

4 Conditions de participation

Pour prétendre au label APIcité®, les collectivités doivent remplir le questionnaire d'évaluation remis par l'UNAF.
Le comité de labellisation statue sur la candidature ainsi présentée après examen collégial. L'admission au bénéfice du label s'accompagne de la détermination d'un niveau de gradation selon l'échelle ci-après :

Démarche reconnue **Démarche remarquable**

Démarche exemplaire

La démarche de labellisation APIcité® implique de la part des collectivités une participation financière sous forme de redevance qui devra être versée à l'UNAF.
La décision d'attribution ou de non attribution du label est notifiée par l'UNAF aux collectivités candidates.

Cette notification s'accompagne de :

- La remise de la fiche d'évaluation motivée par le comité de labellisation,
- La remise de supports de communication numériques consistant notamment dans la charte graphique en cas d'attribution du label.

Une demande de réexamen de la candidature peut le cas échéant être formulée par la collectivité.

5 Comité de labellisation

Le comité de labellisation est composé des représentants des structures suivantes :

- Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)
- Association Française d'Agroforesterie (AFAF)
- Hortis, les responsables d'espaces nature en ville
- L'association Noé

Le comité de labellisation se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président pour délibérer sur les candidatures présentées.

6 Engagements des collectivités

En s'engageant dans le processus de labellisation APIcité®, les collectivités candidates s'engagent à :

- S'informer et s'inscrire auprès de l'UNAF en remplissant le questionnaire d'auto-évaluation,
- Transmettre au comité de labellisation les documents justifiant de leurs actions,
- Transmettre au minimum deux photographies représentatives de la commune, créditées et libres de droits, afin d'illustrer la présentation de celle-ci.

Une fois titulaires du label, les collectivités s'engagent à :

- Poursuivre et améliorer leur démarche en faveur des pollinisateurs,

7 Durée

La labellisation est établie pour une durée de 2 ans reconductible.

Le Comité de labélisation

L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) travaille, depuis 2010, au développement de l'agroforesterie en France, aussi bien sur la scène agricole, politique qu'auprès du grand public.
http://www.agroforesterie.fr/index.php

Hortis, les responsables d'espaces nature en ville regroupe en son sein les professionnels de la filière du paysage et des espaces verts du secteur public.
http://www.hortis.fr/hortis_infos.php

L'Association Noé a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, en encourageant les changements de comportements en faveur de l'environnement.
http://noe.org/mission/restaurer/

L'Union Nationale de l'Apiculture Française est un syndicat, créé en 1945, qui représente plus de 20 000 apiculteurs, professionnels, pluriactifs et apiculteurs de loisirs regroupés dans une centaine de syndicats départementaux de métropole et d'outre-mer, ce qui représente environ 400 000 ruches.
www.unaf-apiculture.info

Les déclinaisons du logo APIcité®

Démarche exemplaire

Démarche remarquable

Démarche reconnue

Panneaux d’entrée de commune APIcité®

Collectivités labellisées en 2019 (par ordre alphabétique et catégorie)

Démarche exemplaire

▪ Fraisse-sur-Agout (34) ▪ Louveciennes (78) ▪ Orcival (63) ▪ Saint-Dié-Des-Vosges (88) ▪ Savigny-Le-Temple (77)

Démarche remarquable

▪ Alvignac-les-Eaux (46) ▪ Asnières-sur-Seine (92) ▪ Bailleul-sur-Thérain (60) ▪ Beaufay (72) ▪ Beauvais (60) ▪ Boé (47) ▪ Breuillet (91) ▪ Caylus (82) ▪ Châlons-en-Champagne (51) ▪ Château-Thierry (02) ▪ Châtillon-sur-Chalaronne (51) ▪ Combs-la-Ville (77) ▪ Dourdan (91) ▪ Limours (91) ▪ Mondeville (14) ▪ Montfermeil (93) ▪ Nancy (54) ▪ Nérigean (33) ▪ Perrigny (39) ▪ Rueil-Malmaison (92) ▪ Saint-Amand-Montrond (18) ▪ Soudan (79) ▪ Talant (21) ▪ Trégueux (22)

Démarche reconnue

▪ Argentat-sur-Dordogne (19) ▪ Bozouls (12) ▪ Cazouls d'Hérault (34) ▪ Chenôve (21) ▪ Ecole-Valentin (25) ▪ Gorron (53) ▪ Le Rheu (35) ▪ Les Pieux (50) ▪ Livarot-Pays d'Auge (14) ▪ Ludon-Médoc (33) ▪ Narbonne (11) ▪ Noyon (60) ▪ Ploemeur (56) ▪ Saint-Bonnet Elvert (19) ▪ Saint-Martial Entraygues (19) ▪ Saint-Sébastien-sur-Loire (44) ▪ Saint-Rémy (71) ▪ Savines-Le-Lac (05) ▪ Thoiry (01) ▪ Vaires-sur-Marne (77) ▪ Vialas (48) ▪ Villepreux (78) ▪ Wittisheim (67)

Présentation des collectivités labellisées en 2019

(par ordre alphabétique et catégorie de label)

Démarche exemplaire

Fraïsse-sur-Agout (34) - 350 habitants — 3 abeilles

Fraïsse-sur-Agout est une commune de moyenne montagne qui fait partie de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune mais aussi de la Montagne du Haut-Languedoc et du Pôle d'Equilibre Territorial Rural des Hautes Terres d'Oc. La commune est propriétaire d'environ 200 hectares dont plus de 900 hectares de forêt bénéficiant du régime forestier et plus de 750 hectares de pâturages. Engagée dans la préservation de son environnement, Fraïsse-sur-Agout classée station Verte de Vacances, a reçu les labels Zéro Phyto - Terre Saine et Village Fleuri 4 Fleurs. Elle a reçu en 2017 le Prix de la Diversité Végétale. Consciente de la fragilité de son écosystème et du rôle majeur de l'abeille comme pollinisateur, la commune s'est dotée d'un rucher et propose diverses actions de sensibilisation et de formation en direction des enfants des écoles et de la population locale.

Louveciennes (78) - 7 400 habitants — 3 abeilles

La ville de Louveciennes jouit d'un environnement exceptionnel dont elle a choisi de faire son principal atout d'attractivité et le socle d'un développement durable et maîtrisé. La municipalité s'est engagée dans une démarche de préservation maximum de ses espaces naturels et de valorisation de la biodiversité. La révision de son PLU organise la protection de 62% de la surface totale de la commune, au titre des espaces naturels afin de constituer une trame verte intégrant à la fois les réservoirs de biodiversité constitués par les milieux naturels préservés de ses massifs forestiers, de ses parcs, de ses terres agricoles et de ses bords de Seine mais aussi le maintien de continuités écologiques protégées sur l'ensemble de son territoire. Cela s'accompagne d'une gestion raisonnée des espaces publics en faveur de la biodiversité : pratique du fauchage tardif, suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacée par la « lutte intégrée ». La promotion de la biodiversité auprès des habitants est également un axe majeur de cette démarche : nombreux ateliers et animations éco-citoyennes auprès des jeunes et du grand public, créations de jardins familiaux et d'un jardin pédagogique, construction d'hôtels à insectes, valorisation des apiculteurs de la commune lors des fêtes, marchés et animations communales.

Orcival (63) **- 239 habitants** **3 abeilles**

Depuis plusieurs années, la commune d'Orcival a banni tous les intrants, herbicides et pesticides, consciente de leurs effets néfastes sur l'environnement, et notamment sur le Sioulot, ruisseau qui traverse le village. Petit village de montagne sur une terre volcanique, la commune est particulièrement consciente de la fragilité de ce patrimoine naturel composé de très belles prairies d'estive, d'une flore très riche, variée, de lacs naturels magnifiques, connus en France et à l'étranger (lacs de Guéry et de Servières). Le village a choisi de planter des fleurs vivaces, mellifères autant que possible, ainsi que des plantes aromatiques. Depuis plusieurs années Orcival a mis en place la gestion différenciée et laissé de vastes zones de fauche tardives en bordure du Sioulot. Seuls des techniques de désherbage alternatif (binette, brûleur, etc.) sont utilisées. Une balayeuse avec brosse rotative a même été achetée pour désherber caniveaux et trottoirs. Enfin Orcival propose différentes actions pédagogiques : exposition sur les abeilles, jeux de piste sur le thème de la protection de la nature,…

Saint-Dié-des-Vosges (88) **- 20 715 habitants** **3 abeilles**

Saint-Dié-des-Vosges, capitale du Massif Vosgien entre Alsace et Lorraine, et à 2h20 de Paris en TGV, non loin de l'Allemagne, de la Suisse et de la Belgique. La capitale du Massif Vosgien offre aux visiteurs un cadre naturel exceptionnel et un patrimoine remarquable riche en découvertes... En 2016, la commune a fixé un programme de 50 projets, en 4 grandes thématiques : - Rendre plus sensible la présence de la nature en ville afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des Déodatiens, - Faire de la Ville un espace respectueux de la santé des habitants, - Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables - Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des Déodatiens avec une communication optimale. Forte du constat des travaux et réflexions lancés (taux de concrétisation de 96%), la municipalité lance le projet ambitieux 2017-2020 Territoire Durable avec les 4 mêmes grandes thématiques. Le 26 mars 2019, Saint-Dié-des-Vosges a reçu la Labellisation "Commune Nature 2019", ainsi que la 3e libellule pour la non utilisation de produits phytosanitaires.

Savigny-le-Temple (77) **- 30 352 habitants** **3 abeilles**

Savigny-le-Temple est la 5e ville de Seine-et-Marne et la 1ère commune de Sénart en importance démographique. Outre son positionnement local de premier plan en termes de population, Savigny est une ville précurseur dans divers domaines, notamment en matière de développement durable, dans son département et plus largement en France. Engagée depuis 1995 dans une démarche de respect durable de l'environnement, la ville a adopté un agenda 21 depuis 2010. La préservation de la biodiversité, la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, le zéro pesticide total, la création de jardins partagés ou l'installation de refuges pour la biodiversité sont des actions qui caractérisent bien la démarche de la ville. Savigny-le-Temple a également mis en place une politique de fleurissement afin de développer la présence des plantes mellifères et sensibilise ses habitants au rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité au travers de conférences sur l'apiculture.

Démarche remarquable

Alvignac-les-Eaux (46) - 750 habitants 2 abeilles

Situé en région Occitanie, au nord du département du Lot, au sein du Parc Naturel des Causses du Quercy, le village d'Alvignac-les-Eaux se trouve à mi-chemin entre Rocamadour, et le Gouffre de Padirac. Particulièrement attachée à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité, la commune est labellisée Agenda 21, elle est signataire de la charte régionale Objectif Zéro phyto et, depuis cette année, nominée au label « Villes de Miel ». Le rucher pédagogique de la commune, propose un sentier agrémenté de panneaux, tous dédiés à l'abeille et constitue un parcours d'interprétation où sont présentés différents modèles de ruches, de plantes mellifères, ainsi que tout ce qui concerne la vie de cet insecte. En parallèle, a été créé, avec l'aide de l'association « les Croqueurs de pommes du Haut-Quercy » un verger conservatoire. Ce verger permet d'expliquer, entre autres, le rôle pollinisateur des abeilles. Toujours dans cet esprit, de nombreux espaces publics ont été ensemencés avec des plantes mellifères. Une lutte effective est menée en direction des prédateurs de l'abeille et en particulier contre le frelon asiatique et la commune finance la destruction des nids. Enfin, la commune d'Alvignac-les-Eaux communique largement sur des actions de sensibilisation en faveur des insectes pollinisateurs et de l'abeille en particulier.

Asnières-sur-Seine (92) - 86 000 habitants 2 abeilles

Asnières-sur-Seine est un territoire attractif, situé au sein du système métropolitain francilien et de ses dynamiques urbaines de développement. Elle offre un cadre de vie et de travail de qualité : environ 30 000 emplois dont des implantations majeures (KPMG, Alma Consulting Group, Louis Vuitton, Lesieur, etc.), un centre-ville historique présentant une véritable qualité urbaine et architecturale avec un tissu commercial de proximité dynamique et plus de 38 hectares d'espaces verts publics. Si le centre-ville se caractérise par la présence de nombreux squares datant du siècle dernier avec une architecture classique à la française et peu d'arbres d'alignement, les quartiers périphériques sont marqués par une plus grande présence d'arbres et des espaces verts plus modernes en gestion différenciée. Les espaces verts municipaux occupent plus de 38 hectares. Concernant la protection des abeilles à proprement parler, la Ville agit avec volontarisme pour préserver ces insectes pollinisateurs et pour sensibiliser les habitants à la biodiversité. En 2016, Asnières a donc encore accru le nombre de ruches implantées sur son territoire. On en compte aujourd'hui 17 réparties entre jardins, squares et cimetières. Elles sont confiées aux soins de 4 apiculteurs. La Ville souhaite aujourd'hui ouvrir sa démarche en élargissant ses échanges avec les apiculteurs pour favoriser les pratiques, promouvoir la protection des abeilles et la production de miel, en poursuivant la valorisation des espaces verts, par la plantation d'espèces mellifères.

Bailleul-sur-Thérain (60) **- 2 300 habitants** **2 abeilles**

Bailleul-sur-Thérain est située dans le département de l'Oise, au creux de la vallée du Thérain. La commune labellisée 4 Fleurs est entourée par le site remarquable du Mont César, par des étangs de pêche et par la forêt domaniale de Hez Froidmont. Depuis 2009, la commune a signé la charte zéro phyto avec la région Picardie. Les produits phytosanitaires ont été totalement retirés au sein des espaces verts et une politique environnementale globale et transversale a été initiée dans tous les domaines. Bailleul-sur-Thérain en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie a signé plusieurs conventions de gestion du Site Natura 2000 du Mont César. Depuis l'approbation du PLU en 2013 des corridors, trames vertes et bleues ont été intégrés et constituent un site protégé (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Qualité de vie et préservation de l'environnement sont devenues des priorités pour les habitants de la commune.

Beaufay (72) **- 1 500 habitants** **2 abeilles**

La Commune de Beaufay œuvre en faveur de la biodiversité et de la nature depuis plusieurs années : - Plantation de plusieurs kilomètres de haies et de nombreux arbres, mise en place du fauchage tardif des espaces verts, signature d'une convention "Village refuge" avec la LPO, travail avec l'OPIE (L'Office pour les insectes et leur environnement) pour préserver les insectes pollinisateurs sauvages - Plantation de prairies fleuries, entretien par éco-pâturage, mise en place de 8 ruches, réalisation de vergers pédagogiques (70 arbres fruitiers plantés), mise en place d'un parcours pédagogique et ludique avec une quinzaine de panneaux d'information sur la biodiversité….La commune est reconnue bien au-delà des frontières du Département pour la qualité de ses chemins de randonnées (35 km de sentiers bocagers accessibles aux promeneurs à pieds, à vélo, à cheval et en attelage), avec signalétique et équipements pour le bien être des randonneurs. Elle est récompensée depuis de nombreuses années par le Label villes et villages Fleuris (1ère fleur concours régionale 2006, 2ème fleur 2008, 3ème fleur 2015, 3ème fleur confirmée en 2018 avec un prix spécial régional de la Biodiversité). D'autres projets sont en cours ou à venir : plantations de nouvelles haies et arbres, nouveaux aménagements pour favoriser les insectes et les oiseaux, remise en état de deux mares et création d'une mare prairiale sur l'aire de loisirs et réalisation d'un éco-quartier…

Beauvais (60) **- 56 020 habitants** **2 abeilles**

Depuis une vingtaine d'années, Beauvais s'emploie à protéger son patrimoine remarquable. Reconnue dans l'hexagone pour son fleurissement durable, Beauvais a dépassé le cadre de l'embellissement de son territoire en donnant une place importante à une politique écologique. Dès 2007, elle votait son Agenda 21 en priorisant 115 actions déclinées en 4 pôles et 12 rubriques : sensibilisation de la population, implication des services, habitat et cadre de vie, mobilité, préservation des milieux naturels, lutte contre les pollutions, consommation responsable, insertion-emploi. Les nouvelles actions et innovations sont menées sur de nombreux fronts : le déplacement doux urbain, la gestion différenciée des espaces verts, la restauration des continuités écologiques, le recyclage, l'alimentation, les énergies renouvelables… Cette stratégie concertée est portée plus largement à l'échelle intercommunale. La commune est particulièrement consciente du déclin des pollinisateurs, et du rôle majeur de l'abeille dans la préservation de la biodiversité. Beauvais a ainsi développé un réseau de ruches municipales depuis 2013. Ville zéro phyto, la commune a obtenu 4 Fleurs ville et village fleuris en 2019.

Boé (47) **- 5 674 habitants** **2 abeilles**

La valorisation du cadre de vie est le socle fondateur de la politique environnementale menée par la commune. Cela se traduit par un souci de préservation et d'enrichissement du patrimoine vert. Au-delà du fleurissement global de la commune et de l'accompagnement paysager des différents projets d'urbanisation, de nombreuses initiatives sont prises par le biais d'actions de valorisation et de sensibilisation. La commune de Boé a mis en place un Agenda 21 local. 70 fiches-action ont été ainsi rédigées et sont respectées dans les réalisations quotidiennes, visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire. Tous ces efforts de valorisation du patrimoine se traduisent également par la participation active de la commune au label des villes et villages fleuris d'Aquitaine, avec l'obtention d'une troisième fleur en 2005, toujours d'actualité en 2016. Cette démarche environnementale et citoyenne constitue donc le fil rouge des animations et des initiatives menées par la commune de Boé : Fonds départemental écologie et développement durable à la médiathèque ; Gestion différenciée des espaces publics (Zéro pesticides depuis 2014) ; Fête du miel et de la biodiversité en collaboration avec l'association d'apiculteurs « l'abeille gasconne » ; Ateliers jardinage dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) ou avec les enfants (et les parents) de la halte-garderie ; Production de miel (ruches municipales) ; Création d'un « Jardin hortithérapeutique ».

Breuillet (91) **– 8 550 habitants** **2 abeilles**

La commune de Breuillet en Essonne œuvre depuis 2008 dans une démarche de Développement durable sur son territoire. Son Agenda 21 labellisé par le Ministère de l'Ecologie en 2012 puis renouvelé en 2016, recense 67 actions orientées vers des thématiques de préservation des ressources naturelles, de biodiversité, de gestes éco-responsables, de cohésion sociale, de participation citoyenne, de sensibilisation, d'information. La commune n'a pas attendu cette labellisation pour œuvrer dans la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs. Ainsi depuis 2016, la commune s'est équipée de 3 ruches implantées dans le Parc du Moulin des Muses, dont la gestion est assurée par un apiculteur bénévole, avec le soutien du Conseil Municipal des Enfants. L'action s'est poursuivie en mars 2019 avec l'installation de 2 ruchers dans le Bois de la Boissière. L'engouement autour de ces ruches a permis à des particuliers apiculteurs de se faire connaître entre eux et de pouvoir créer un réseau communal d'entraide et d'échange en partenariat avec l'association CPN/LPO. La prochaine étape dans la communication autour des abeilles se déroulera en décembre 2019 avec une exposition montée par l'apiculteur communal et l'association LPO à l'attention des enfants et du grand public.

Caylus (82) **- 1 493 habitants** **2 abeilles**

Caylus est une vaste commune située aux confins du Quercy et du Rouergue. Créé en 1989, l'Espace Naturel Sensible du cirque de Labarthe situé au pied du village constitue un élément structurant. La commune y héberge le CPIE Quercy Garonne à titre gratuit dans le bâtiment de la Maison du patrimoine (une grange-étable réhabilitée en écomusée en 1998). Depuis 2012, la commune prête un terrain sur lequel est implanté le rucher-école du CPIE. En 2017, elle s'est engagée dans le projet d'un pôle de sensibilisation, de promotion et d'éducation à l'environnement avec la réalisation d'une extension de la "Maison du Patrimoine", pour l'accueil : du CPIE, d'une antenne du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, d'un centre de loisirs intercommunal, d'un point-info tourisme de l'OTI et enfin de l'écomusée. Dès 2018, d'anciens jardins en terrasses ont été replantés de fruitiers et de vigne accompagnés de la création d'un rucher communal. Caylus est déterminée à agir pour l'environnement dans un contexte rural exceptionnel mais fragile.

Châlons-en-Champagne (51) **- 44 980 habitants** **2 abeilles**

La commune de Châlons-en-Champagne est la préfecture du département de la Marne. Ancienne ville militaire, elle souhaite développer ses activités autour du tourisme et de l'agriculture. Le service des Espaces Verts et Sportifs a mis en place des ruchers dans la ville afin de sensibiliser le public au rôle de l'abeille comme bio-indicateur de la santé de notre environnement et ainsi communiquer sur l'absence de produits phytosanitaires dans nos espaces publics. Ces ruchers sont aussi un formidable moyen de communiquer lors d'animations environnementales et faire ainsi connaître l'apiculture et les apiculteurs du Bassin. La ville est devenue "Villes et Villages Fleuris : 4 fleurs" depuis 2005 et elle a signé la Charte d'Entretien des espaces Publics Fredonca niveau 1 et 2 depuis 2014. Elle a été labellisée Commune Nature 1 libellule pour ces actions en 2018.

Château-Thierry (02) **- 15 262 habitants** **2 abeilles**

La ville est située aux Portes de la Champagne. Château-Thierry s'inscrit dans le respect des objectifs de la COP21. Depuis quelques années les produits phytosanitaires sont proscrits par ses services, une attention particulière est apportée aux espèces plantées, ceci en lien étroit avec les associations œuvrant pour le développement durable et la biodiversité. L'implantation de ruches est un engagement fort pour la préservation de l'environnement. La ville possède 10 ruches dont 2 ruches pédagogiques. La ville de Château-Thierry souhaite faire connaître et développer la biodiversité en mettant en place des actions auprès des enfants scolarisés de la ville et du territoire, des habitants et des visiteurs. Pour ce faire un circuit de sentes sur la biodiversité en milieu urbain est en cours de création. "Un Chemin des Abeilles" relie les différents points remarquables des jardins, au verger pédagogique en passant par les ruches. La santé des habitants est aussi une préoccupation majeure de la ville, elle ne pourra évoluer positivement que ;si elle prend soin de son environnement et d'une alimentation saine en consommant des produits issus de filières locales et/ou bio. Une démarche globale a été initiée par la Cuisine Centrale de Château-Thierry, depuis plusieurs années, ayant pour objectif principal l'amélioration des repas que ce soit en termes de santé, d'impact environnemental et gustatif. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large d'un projet de développement des filières courtes à faible impact sur l'environnement, à l'échelle du pays.

Chatillon-sur-Chalaronne (01) **– 5 133 habitants** **2 abeilles**

Châtillon-sur-Chalaronne est une commune de 1 798 hectares. Située dans le département de l'Ain, à proximité de la Bresse, des monts du Beaujolais et du Mâconnais. Châtillon-sur-Chalaronne fut l'une des premières villes du Département à être consacrée "Villes et Villages fleuris 4 fleurs" en 1964. La consécration suprême du fleurissement a vu son aboutissement en 2018 avec l'obtention du Trophée de la Fleur d'Or. Cette distinction gratifie les nombreuses années de travail des agents et services de la commune dans le choix d'une vie nature, ainsi que la volonté des municipalités successives qui ont su mettre en valeur le bien-être et le bien vivre sur la commune en défendant le développement durable, sous oublier la participation des Châtillonnais à l'embellissement. Châtillon-sur-Chalaronne vit au rythme de la nature entre promenades bucoliques et pêches en étangs et la visite tout au long de l'année de son arboretum de 8 hectares qui accueille un rucher pédagogique unique sur le territoire. Commune "zéro phyto" depuis bon nombre d'années, parcs "espaces sans tabac", ateliers "nichoirs", "hôtels à insectes", Châtillon-sur-Chalaronne propose des actions de découverte de la biodiversité pour les enfants. 66 ruches communales et 36 intercommunales sont déjà implantées,... les actions sont nombreuses pour que la nature puisse reprendre sa place au sein de la l'AIN'croyable Cité de la Dombes.

Combs-la-Ville (77) **- 22 150 habitants** **2 abeilles**

Depuis 2010, la commune s'est engagée dans la préservation de la biodiversité au travers de nombreuses actions : réalisation d'un atlas, mise en œuvre de la gestion différenciée sur les espaces publics, installation de ruches sur les terrains municipaux, mise en place de moyens innovants de lutte contre les espèces invasives, préservation des zones naturelles et semi-naturelles, installation d'aménagements favorables à la biodiversité,... Les actions de sensibilisation et de communication sont nombreuses et beaucoup de formations, d'ateliers sont proposés à destination des élus, agents de la commune, habitants, publics scolaires, en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire (Seine et Marne Environnement, la LPO, le Groupement Sanitaire de Défense Apicole,...). Depuis 2014, la commune accueille plusieurs ruches dans une partie du verger municipal et sur le toit de l'Hôtel de Ville. La convention établie entre la ville et le collectif des 3 apiculteurs assurant la gestion des ruches prévoit des temps de sensibilisation avec le grand public (accueil aux ruches, conférences, réalisation d'une exposition « Sauvons l'Abeille Dare Dare »…). Combs-la-Ville a été distinguée en 2014 : 3 fleurs au concours Villes Fleuries, en 2018: Ecotrophée dans le cadre du projet « La Mer Commence Ici » et Lauréat Ville de Miel 2018.

Dourdan (91) **- 10 507 habitants** **2 abeilles**

Dourdan est une ville située à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Paris dans le département de l'Essonne. Elle se trouve à la frontière du plateau de Beauce et de la vallée de Chevreuse, c'est une ville médiévale dans une vallée au bord de la rivière" l'Orge", avec une richesse paysagère et une nature encore généreuse, faite de nombreuses forêts, de parcs, de châteaux et de lieux historiques. Dourdan est une ville aux portes du Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse. Le Rucher du Dourdannais, entreprise apicole située dans le secteur, est un élément structurant des actions et manifestations en lien avec les abeilles, notamment l'installation dans les parcs de ruchers pédagogiques permettant de sensibiliser et de former les plus jeunes comme leurs aînés. Dourdan mise sur le développement touristique avec la découverte de ses espaces naturels et de ses multiples chemins de randonnées. De nombreux événements de sensibilisation en faveur de la biodiversité ont été initiés comme les « journées des fleurs » ou encore les « fêtes autour des jardins » avec la visite de rucher et des serres municipales.

Limours (91) **- 6850 habitants** **2 abeilles**

La ville de Limours se situe en frange des Territoires d'Intérêt Métropolitain du Plateau de Saclay et de la Haute Vallée de Chevreuse. Elle appartient à la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) créée le 1er Janvier 2002, laquelle comprend 14 communes. Les 1425 hectares du territoire communal de Limours sont à dominante rurale. Ils s'articulent autour de trois unités paysagères majeures, correspondant à la topographie générale du site, soit : 56% d'espaces agricoles - 23% de zones boisées et naturelles - 21% de zones urbanisées. La ville de Limours est engagée dans des projets de protection et de mise en valeur de la biodiversité et des milieux naturels : adhésion au programme Phyt'eau cités, sensibilisation des enfants à la gestion des espaces verts de proximité, lutte contre la pollution lumineuse nocturne via l'extinction de l'éclairage public de 1h à 5h du matin. Elle a adhéré en 2013 à la Charte régionale de la biodiversité. La commune a entre autre créé un verger pédagogique en 2019 et un parc paysager avec des plantations de différentes espèces.

Mondeville (91) **– 10 092 habitants** **2 abeilles**

Mondeville est une porte d'entrée de l'agglomération caennaise. Les espaces verts représentent 77ha et l'espace naturel le plus vaste est celui de la vallée de la Gronde et du Biez. Depuis 2012, la Ville de Mondeville s'est engagée dans une démarche écoresponsable en réduisant les produits phytosanitaires pour le traitement des espaces verts et des voiries et en utilisant des techniques zéro déchet : broyage, paillage, compostage. Mondeville connait un très fort dynamisme associatif. La Ville est particulièrement attentive à développer l'éducation à la citoyenneté et au développement durable des jeunes Mondevillais. C'est en ce sens notamment qu'elle a créé, aux côtés de son association partenaire l'Abeille Normande Calvados, un rucher école sur la commune. Des actions de sensibilisation sont régulièrement entreprises à destination des élèves des écoles primaires. Depuis 2018, la Ville a engagé une réflexion sur la végétalisation / renaturation des espaces publics, se traduisant par la mise en place d'un comité de pilotage qui proposera un plan d'actions pluriannuel dans les prochaines semaines. La Ville a aussi accueilli en 2018 l'association "Les Jardins d'Arlette" qui développe du maraichage urbain avec des salariés en insertion

Montfermeil (93) **– 27 000 habitants** **2 abeilles**

La commune de Montfermeil est située dans le département de la Seine Saint Denis, sur un territoire d'une superficie de 545ha. Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, de développement de l'économie locale, de respect de l'environnement, de préservation du lien social et surtout de la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics. Montfermeil souhaite aujourd'hui poursuivre son engagement en faveur du développement durable. Dans la continuité de la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, en 2011, vingt-trois ruches ont été installées dans la ville. Autour des ruchers, des plantes et arbres mellifères ont été plantées et un bassin a été aménagé sur chaque site afin que les abeilles puissent s'y abreuver. De nombreuses actions pédagogiques sont menées autour de l'apiculture au sein des écoles, lors de manifestations, ou lors de cours d'apiculture données aux habitants. Par ailleurs, Montfermeil poursuit l'aménagement de sites en agriculture urbaine par l'implantation de jardins adoptant les principes de la permaculture. Ces derniers ont été aménagés sur l'ensemble des écoles et certains sites communaux.

Nancy (54) **- 104 321 habitants** **2 abeilles**

La Ville de Nancy mène depuis de nombreuses années une politique volontariste afin de favoriser la biodiversité urbaine : "zéro phyto" depuis 2005, labélisations et gestion écologique des espaces de nature, formation des agents aux bonnes pratiques, travail avec de nombreux partenaires pour une meilleure connaissance de la biodiversité, actions de sensibilisation du grand public et des scolaires... Au cours des années à venir, la ville de Nancy souhaite conforter son engagement en faveur de la valorisation de la nature en ville dans le cadre d'une démarche forte de transition écologique. Dès 2004, le Grand Nancy lançait son Agenda 21. Il constitue une stratégie territoriale de développement durable et vise à faire « une communauté urbaine et humaine ». La ville est élue capitale française de la biodiversité, en 2017. L'année suivante Nancy a lance une grande réflexion sur la «Transition écologique». Objectif : changer la ville, à l'horizon de 2030, pour en faire un territoire exemplaire sur le plan des mobilités, de l'alimentation, de la biodiversité, de l'énergie et des déchets. Par ailleurs, dans le cadre du plan national d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages du Grand-Est (2018-2022) mis en place, des inventaires de pollinisateurs vont être effectués dans les parcs de la ville à partir de 2019.

Nérigean (33) **- 858 habitants** **2 abeilles**

Nérigean est une commune rurale traditionnellement viticole de l'Entre-Deux-Mers, sous l'influence de l'aire métropolitaine bordelaise (20 mn de Bordeaux). Depuis le mandat précédent, l'équipe municipale s'est engagée dans une démarche de développement durable. Ses actions se traduisent par une sensibilisation des habitants (organisation d'un troc-plantes depuis 2010), mais aussi une gestion raisonnée et différenciée des espaces verts, par la plantation de haies arbustives (sur talus, le long du cimetière et pour délimiter le verger communal), par la mise à disposition d'une aire de broyage de branchages et une restitution du broyat, par la plantation de haies gourmandes en plein bourg (cassissier, groseillier, framboisier, cornouiller, vigne, etc.) et par la plantation d'un verger communal (74 arbres fruitiers). Cette année, un rucher pédagogique se met en place, en partenariat avec des apiculteurs amateurs locaux, le rucher école de Libourne et l'école de Nérigean. Cette "nouvelle" activité permet de relier les actions déjà mises en œuvre et ainsi de consolider le milieu naturel préservé de cette petite commune qui ambitionne d'assurer le maintien de la biodiversité et l'équilibre de son territoire.

Perrigny (39) **-** 1 576 **habitants** **2 abeilles**

La commune de Perrigny bien que très proche de la ville de Lons-le-Saunier a su garder son caractère villageois et son attachement à la préservation de son environnement. La commune possède une forêt de 554 hectares composée de résineux et de feuillus propices au développement de la faune et de la flore. La coopérative apicole du Jura a implanté son rucher école sur la commune il y a dix ans déjà et accueilli 630 stagiaires en initiation et formation à l'apiculture. La commune est labélisée Zéro Phyto depuis 2016 et dans ce cadre elle a organisé plusieurs réunions citoyennes. Des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement ont également été organisées entre autre, auprès des enfants du primaire et à l'I.M.E.

Rueil-Malmaison (92) **-** 78 000 **habitants** **2 abeilles**

Rueil-Malmaison, ville des Hauts de Seine, engage depuis des années des actions pour préserver ses espaces verts et la biodiversité de son territoire. En 2004, un parc naturel urbain a été créé. Des espaces verts sont aménagés chaque année avec des prairies fleuries « spéciales pollinisateurs ». La sensibilisation est un axe très important pour la municipalité : des animations gratuites auprès d'un apiculteur sont accessibles au grand public, la ferme pédagogique accueille notamment tout au long de l'année des enfants et les initie à l'apiculture à l'aide d'une ruche pédagogique connectée. Un diagnostic écologique recensant la faune et la flore, en 2017, permet la mise en œuvre d'un plan d'action (création de mares, de passages petite faune....) pour la faune et la flore. Une ferme pédagogique assure aussi les animations destinées aux scolaires la semaine et au grand public le week-end. Depuis 2013, la ville agit en partenariat avec des apiculteurs en leur prêtant des terrains pour y installer des ruches et s'est engagée dans l'observatoire des papillons de jardins. Un grand plan biodiversité est en cours de réalisation par la commune. Le 1er Agenda 21 Local France a été adopté en 2007 et le 2eme en 2013. Il est structuré en 5 orientations stratégiques et 139 actions pilotées par différents services municipaux avec des indicateurs de suivi annuels et transversaux.

Saint-Amand-Montrond (18) **- 10 688 habitants** **2 abeilles**

La ville de Saint-Amand-Montrond a toujours fait le choix de privilégier le concept de « Bon vivre et du Bien Vivre » en valorisant et en protégeant sans cesse son environnement. La signature de la charte « objectif zéro pesticide » sur l'ensemble de la commune a suivi directement la mise en place d'un comité de développement. Une politique environnementale a vu le jour et le choix a été confirmé de préserver la biodiversité et la qualité des paysages. Saint-Amand-Montrond a fait évoluer son approche des espaces verts avec une gestion environnementale respectueuse et moderne : renouvellement régulier des végétaux, préservation des ressources naturelles (80% de l'arrosage automatisé, valorisation des déchets verts, etc), protection des sols et de la santé grâce à la réduction des produits phytosanitaires. Adopter une gestion paysagère responsable, c'est aussi répondre à une logique de préservation de la santé et du bien-être des Saint-Amandois au quotidien et participer à l'attrait touristique de la ville. La disparition des abeilles est un phénomène réel, identifié dans les années 1990, c'est pourquoi la Ville a choisi de contribuer à leur sauvegarde en imaginant le projet « Miels de Quartiers ». Cette opération lancée en mai 2014 a pour objectif d'encourager les animations créatrices de lien et de favoriser l'appropriation du patrimoine naturel par ses habitants. Grâce à l'installation de 10 ruches dans 5 quartiers de la Ville, la commune espère ainsi contribuer à la longévité de la présence de l'abeille en Berry.

Soudan (79) **- 438 habitants** **2 abeilles**

Située dans le sud des Deux-Sèvres, la municipalité défend depuis une vingtaine d'années déjà la nature et la biodiversité de son territoire. Parmi les actions et mesures prises par la commune : le classement en zone NATURA 2000 pour la vallée du Magnerolle, le vote d'un arrêté contre les OGM, la plantation de plusieurs centaines d'arbres sur le domaine communal, dont la plupart sont mellifères ou pollinifères ou les deux, mais aussi l'interdiction de tout désherbant et pesticides dans les espaces communaux. En 2016, soucieuse de protéger les abeilles, Soudan a créé un rucher communal de 50 ruches et un rucher-école permettant la formation de 20 apiculteurs par an. Le label APIcité® vient ainsi encourager ses démarches en faveur des abeilles et des pollinisateurs sauvages.

Talant (21) **- 11 346 habitants** **2 abeilles**

Talant, troisième commune de l'agglomération dijonnaise et quatrième ville de Côte d'Or est engagée depuis de très nombreuses années dans la préservation de ses espaces naturels et forestiers. Outre la labellisation "Villes et villages fleuris 3 fleurs", la Ville de Talant vient d'obtenir le label "Ville Nature 2016 - 2 libellules" dans le cadre du concours Capitale de la Biodiversité. Les actions entreprises ces dernières années sont très nombreuses : création du premier Espace Naturel Sensible en limite d'agglomération, création et installation d'un rucher pédagogique, d'un verger conservatoire, d'une truffière, mise en place d'éco-pâturage, gestion différentiée des espaces verts, zéro phyto, réimplantation de plusieurs hectares de vignes, installation de composteurs partagés. Le tissu associatif local est très actif en matière de protection de la nature (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Jardins Familiaux, etc.) et la population systématiquement associée lors d'événements sur la commune. La municipalité a à cœur de préserver au maximum la biodiversité et les espaces naturels existants ce qu'elle a traduit de manière très forte dans son plan local d'urbanisme. Talant se veut donc une ville agréable à vivre, saine et respectueuse de l'environnement et de ses richesses naturelles et architecturales au cœur d'une future métropole en pleine mutation.

Trégueux (22) **- 8 619 habitants** **2 abeilles**

La commune de Trégueux est située au cœur de l'agglomération de Saint-Brieuc. Elle s'étend sur environ 9km de long et 3 km de large. La commune doit sa réputation de « ville verte » à un développement urbain harmonieux, concentré au nord de la commune, préservant ainsi les terres agricoles situées plus au sud. Au centre-ville et au sein des lotissements d'habitation, plus de 50 ha d'espaces verts ont été aménagés au fil des années, soit près de 36m² d'espaces verts par habitant (à titre de comparaison, Nantes, deuxième ville la plus « verte » de France après Angers, compte 34m² d'espaces verts par habitant). Elle a reçu de nombreux prix saluant son engagement pour le développement durable (2e prix Défi de la terre Fondation Nicolas Hulot en 2006, Trophée du développement du Conseil régional en 2007, Prix coup de cœur des éco-maires de France en 2008, Prix « zéro phyto » du Conseil régional en 2011, Villes étoilées en 2011…) et mène une démarche de valorisation environnementale active.

Démarche reconnue

Argentat-sur-Dordogne (19) - 3083 habitants 1 abeille

Point de transition entre les Gorges de la Dordogne et la Vallée de la Dordogne, la commune d'Argentat-sur-Dordogne est implantée dans une plaine alluviale, de chaque côté des rives de la Dordogne. La commune s'implique depuis de nombreuses années dans la protection de l'environnement et notamment dans la préservation de la biodiversité. La démarche zéro pesticide a débuté dès 2014 avec l'investissement dans du matériel alternatif et la réduction progressive de l'achat de produits phytosanitaires. Parallèlement la commune a mis en place de nombreuses actions avec une volonté affichée de les pérenniser : création d'un Espace Naturel Sensible dont elle est à l'origine, réalisation d'un atlas de biodiversité communale, mise en place du zéro pesticide, extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, développement de la mobilité douce, installation d'un rucher communal,… Par ces actions, la commune d'Argentat-sur-Dordogne souhaite redonner sa place à l'abeille en la rendant proche et visible, y compris en milieu urbain. La santé de ses habitants est également une préoccupation majeure de la commune ; elle ne pourra évoluer positivement que si elle prend soin de son environnement et d'une alimentation saine en consommant des produits issus de filières locales et/ou biologiques.

Bozouls (12) – 2 970 habitants 1 abeille

Bozouls se situe au nord du grand Rodez, aux portes de l'Aubrac, en plein cœur d'un territoire naturel, le Causse Comtal. La commune a la particularité de s'être construite autour d'un Canyon naturel, site géologique étonnant qui permet à la commune de s'inscrire en haut de la liste des curiosités naturelles du Département de l'Aveyron mais aussi de la grande Région Occitanie. Ce site, classé Espace Naturel Sensible depuis 2013, est caractérisé par l'intérêt de son patrimoine naturel et l'importance de sa préservation. Ce classement E.N.S. offre une double vocation : la conservation ainsi que la valorisation des espaces remarquables de par leur biodiversité, leur richesse minérale, leur faune et l'activité humaine qu'on y rencontre. La Commune de Bozouls s'est, depuis plusieurs années, engagée dans la démarche du "zéro pesticide", les services de la mairie ont ainsi supprimé l'utilisation des pesticides au sein du service technique-espaces verts. Le classement Espace Naturel Sensible permet à la commune de sensibiliser davantage encore ses habitants à l'environnement naturel et à sa préservation. En effet, la protection de la nature est un sujet majeur ancré dans l'esprit, dans l'identité de la commune : actions de sensibilisation à la préservation de la faune, de la flore et en particulier des abeilles et des pollinisateurs sauvages, en direction des enfants et du grand public.

Cazouls d'Hérault (34) - 414 habitants 1 abeille

La commune de Cazouls d'Hérault, nichée au cœur du département héraultais entre vignes et cours d'eau, est particulièrement attachée à la préservation de l'environnement et à la conservation des espèces faunistiques et floristiques de son territoire. Depuis 14 ans la commune s'engage en faveur de la protection de l'environnement, cela passe par la création de deux mares, l'arrêt totale de l'utilisation de pesticides avec l'obtention, des 3 grenouilles du label Zéro phyto, la plantation de haies méditerranéennes et d'arbres fruitiers (1 par élève de CM2) et chaque année, la pratique d'une fauche tardive de ses espaces verts. 2015 voit la création d'un Festival de l'Environnement et en 2018 l'inauguration d'un restaurant/épicerie bio en coopérative. Depuis peu la commune a réalisé un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en partenariat avec l'AFB.

Chenôve (21) **– 13 802 habitants** **1 abeille**

Deuxième pôle urbain de la métropole dijonnaise, la Ville de Chenôve s'est lancée depuis de plusieurs années dans une politique active de développement durable dont un des objectifs consiste à protéger et favoriser la biodiversité. Dans ce cadre, la collectivité a notamment : adopté les principes d'une gestion différenciée pour l'entretien des espaces verts communaux et une démarche "zéro phyto", - engagé, avec la participation des habitants, la requalification des espaces verts existants et l'aménagement de nouveaux jardins publics afin de favoriser le retour de la nature en ville (coins de nature, forêt comestible, îlots de fraicheur...). Une attention particulière est portée dans les aménagements réalisés à la protection des pollinisateurs. En 2016, la Ville de Chenôve a signé une convention avec l'association SAGE (Sauvegarde des abeilles gardiennes de l'environnement) pour la mise en place et l'entretien de trois ruchers implantés dans un jardin pédagogique qui servent également de support pour des actions éducatives notamment en direction des enfants à l'occasion des miellées. La ville de Chenôve souhaite, par ailleurs, renforcer la communication sur les actions qu'elle mène en faveur des pollinisateurs afin d'inciter le plus grand nombre à agir en faveur de la protection de la biodiversité.

Ecole-Valentin (25) **- 2 522 habitants** **1 abeille**

Ecole-Valentin fait partie de la communauté urbaine du Grand Besançon. Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune d'Ecole-Valentin s'est engagée dans une politique de préservation des espaces naturels et des continuités écologiques, de valorisation du cadre de vie de ses habitants. Ce projet contribue, à la conservation du patrimoine naturel et paysager et au maintien des continuités écologiques. La démarche biodiversité a débuté par la création d'un arborétum en 1995, à proximité du centre bourg d'Ecole, puis la démarche "Zéro phyto", a été initiée à partir de 2015. En 2016, a été créé un espace biodiversité, d'une surface de 8 hectares. Cet espace comprend un verger composé d'espèces locales, un rucher municipal, une mare et un ilot de vieillissement qui doivent permettent aux espèces et à leurs habitats de retrouver des conditions satisfaisantes de maintien et de développement. Des animations et actions de sensibilisation au verger et au rucher sont proposées, chaque année, aux enfants des groupes scolaires et périscolaires.

Gorron (53) **- 2 688 habitants** **1 abeille**

Gorron est une commune française, située dans le département de la Mayenne en région Pays de la Loire et chef-lieu de canton de 27 communes. Sur l'ensemble de son territoire, Gorron protège son environnement boisé ; lignes d'arbres, haies, espaces naturels et agricoles, et éco pâturage. Depuis 2008, la commune est Zéro Pesticides à l'exception de quelques espaces. Soucieuse de la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages Gorron a initié une Fête des abeilles et mis en place des réunions d'information et de lutte contre le frelon asiatique *Vespa velutina*. Elle mène régulièrement des actions de sensibilisation au travers de projections et de débat citoyen sur différentes thématiques : « la transition écologique – « Comment s'adapter au changement climatique » - « la préservation de la biodiversité, etc.

Le Rheu (35) **- 8 365 habitants** **1 abeille**

Située à l'ouest de l'agglomération rennaise, la commune de Le Rheu est bordée, à l'est par la vallée de la Vilaine, au nord par celle de la Flume, et se voit traversée du nord au sud par le ruisseau du Lindon. Dans le cadre du futur PLU, la commune a développé un projet ambitieux sur plusieurs volets : - maîtriser les extensions urbaines afin de préserver les espaces agro-naturels - protéger les haies bocagères au titre des EIP (Espace d'intérêt paysager), etc… La commune participe également au Plan Climat Air Energie Territorial en s'engageant sur trois fiches actions : - intégrer dans les opérations d'aménagement une

…/…
obligation de réaliser un bâtiment passif ou équivalent - proposer des aménagements communaux et métropolitains pour favoriser la pratique quotidienne du vélo - réaliser un programme d'actions de rénovation et d'extension de bâtiments communaux dans l'objectif de réduire les consommations de fluides et émissions de CO2. Depuis 1989 la commune bénéficie du label 4 fleurs.

Les Pieux (50) **- 3 225 habitants** **1 abeille**

Les Pieux est située en Normandie, dans la partie nord de la Manche : le Cotentin. Face aux iles Anglos normandes, au sud de la pointe de la Hague et au nord des havres de la côte ouest du département. La commune agit afin de préserver sa biodiversité et son environnement. L'apiculture est donc pour elle essentielle pour mener des actions de sensibilisation et de pédagogie dans la préservation de sa faune et de sa flore. Les Pieux a mis en place son Agenda 21 : en priorisant la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. La commune est soumise au SCOT du Cotentin depuis 2011, avec la création d'une Trame verte et bleue. Les espaces proches du rivage sont protégés et les constructions limitées. Bande de 100m, interdite de toute construction et flore exempte d'intervention humaine. Les agents des espaces verts ont à disposition un terrain proche permettant la réalisation de semis afin de limiter les coûts d'achats et de maitriser la quantité de plantes utiles au territoire et aux pollinisateurs. Ces semis représentent environ 2000m2 et 3500 plants sur 7000 plants utilisés/an.

Livarot-Pays d'Auge (14) **- 6 5525 habitants** **1 abeille**

La commune Nouvelle de Livarot-Pays d'Auge créée le 1er janvier 2016 s'implique depuis deux ans dans de nombreux domaines liés à l'environnement et plus particulièrement à la biodiversité en mettant en place un vaste dispositif qui s'étale sur plusieurs années et une volonté de pérenniser ses actions. Le dispositif met en scène différents acteurs locaux (la collectivité, les citoyens, les apiculteurs, les élèves des écoles, les agriculteurs, les associations, les industriels, les élus et toutes les personnes de bonne volonté associées aux projets…). Les motivations : Donner la possibilité aux abeilles noires normandes de repeupler le territoire de la commune en favorisant leur retour. Promouvoir l'apiculture en réhabituant la population à vivre avec les abeilles, faire travailler les apiculteurs et les agriculteurs ensemble pour le bien de tous dans un environnement favorable. Parmi les actions réalisées : l'installation de 3 ruchers pédagogiques situés ; la signature de la convention entre la Commune Nouvelle de Livarot-Pays d'Auge et le Syndicat de l'Abeille Normande du Calvados; l'adhésion de la commune au dispositif porté par le CNRS, « Mon village – Espace de Biodiversité », un programme de science participative à destination des écoles, des citoyens, des collectivités.

Ludon-Médoc (33) **- 4 377 habitants** **1 abeille**

Ludon-Médoc est une commune du Sud-ouest de la France, située dans le département de la Gironde, à une vingtaine de kilomètres au nord de Bordeaux. Le vignoble côtoie une zone de marais de 360 hectares, véritable paradis pour les amateurs de la nature, de la pêche et de la chasse. Fortement engagée dans le développement durable, la commune a mis en place différents actions de sensibilisation grand public avec sa participation à la « Journée mondiale des zones humines » ou l'organisation d'opération « Nettoyons la Nature ». Ludon-Médoc est engagée dans le zéro pesticide/herbicide et a mis en place de nombreux moyens de substitution. Elle a également mis en place différents actions de lutte notamment contre des espèces invasives comme la chenille processionnaire et le frelon asiatique.

Narbonne (11) - 50 000 habitants 1 abeille

Narbonne fait partie de la région Occitanie. Située sur le littoral d'une des régions les plus touristiques, elle dispose ainsi d'une part, des nombreux atouts d'une station balnéaire (5km de plage : La Nautique, port de plaisance…) et d'autre part, des atouts d'un centre urbain chargé d'histoire (patrimoine, musées, Canal de la Robine classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO…), le tout dans un écrin environnemental au cœur du 41ème Parc Naturel Régional de France. Narbonne s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie et de l'accueil des touristes. Ces exigences sont en cohérence avec l'action et la volonté de l'équipe municipale, mais aussi avec les souhaits des Narbonnais. Ici, on privilégie un certain art de vivre, en adéquation avec notre environnement. La Ville de Narbonne, le Grand Narbonne et la Chambre d'Agriculture ont ainsi développé un projet de ceinture verte sur la périphérie de la ville dans laquelle se trouvent des terres agricoles inondables. Ce projet consiste à permettre à des maraîchers ou à des agriculteurs en culture biologique d'avoir du foncier et d'alimenter des circuits courts de distribution. Parallèlement le service Paysage et Nature travaille en partenariat avec le Parc Naturel Régional « La Narbonnaise » et l'ONF pour la protection de ses espaces naturels.38 ruches ont été également installées afin de sensibiliser et d'informer sur le rôle des abeilles dans la pollinisation de près de 70% des plantes alimentaires.

Noyon (60) - 13 821 habitants 1 abeille

Territoire innovant et en plein développement, la ville de Noyon s'inscrit dans une dynamique intercommunale au sein du pays noyonnais regroupant 42 communes. Située à proximité de grandes métropoles, à mi-distance entre Paris et Lille, la ville de Noyon est entourée de terres boisées et agricoles. Avec 28 hectares de parcs, squares et jardins, Noyon dispose d'un cadre verdoyant et fleuri très apprécié et qui contribue largement au rayonnement de la commune. C'est ainsi que la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des habitants demeurent des politiques publiques prioritaires dans un territoire très innovant et dynamique : Sensibilisation à l'environnement par le biais des écoles, des jardins partagés. Achat de motoculteurs électriques, tonte des terrains de sport par des robots.

Ploemeur (56) - 17 847 habitants 1 abeille

Ploemeur est une ville du littorale bretonne située en proche banlieue de Lorient. D'une superficie de 4 000 ha avec 17 kms de côte, elle a à cœur de préserver à la fois son activité agricole, dont on constate un accroissement progressif vers une production bio, ses espaces naturels riches et variés et des pôles urbains diversifiés et à taille humaine répartis sur l'intégralité du territoire. Parmi les engagements environnementaux la commune a développé : la protection de la trame verte et bleue, des zones humides et des cours d'eau, avec une prise en compte sur la base d'un diagnostic de l'activité agricole protégée, dans le prolongement du SCOT.

Saint-Sébastien sur Loire (44) - 26 415 habitants 1 abeille

D'une superficie de 1 166 ha, la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire accueille 26 415 habitants et se classe ainsi 5ème ville de Loire-Atlantique d'un point de vue démographique. Le territoire de la commune se caractérise par l'existence d'un plateau surplombant la Loire incisé par plusieurs cours d'eau. Le service Espaces Publics est en charge de la gestion des espaces verts et naturels de la commune. Au delà de ses mission de gestion du patrimoine végétal il travail à réfléchir au quotidien l'impact de ses pratiques pour offrir un service de qualité tant sur le volet technique qu'environnemental. Ainsi un plan de gestion différenciée et de désherbage sont identifié, du pâturage vient en complément des pratiques conventionnelles de gestion d'espaces verts et divers activité se sont développées en lien avec les missions du service, notamment l'apiculture.

Saint-Bonnet Elvert (19) **- 207 habitants** **1 abeille**

Saint Bonnet Elvert est un village situé au sud du département de la Corrèze à 550 mètres d'altitude. La commune s'étend sur une superficie de 1782 hectares. C'est un village très boisé comprenant principalement des arbres feuillus, la moitié de son territoire est classé en zone boisée soit quasiment 952 hectares. La commune a la chance d'avoir sur son territoire des acteurs associatifs proche de l'environnement : une référente à l'association Ciel et Espace grâce à qui la commune a obtenu le label Villes et Villages étoilés 2 étoiles, l'Afoxa qui organise des sorties "nature" sur Saint Bonnet Elvert et alentours ainsi que des ateliers suivis d'une sortie explicative en forêt. Les habitants de la commune et des alentours peuvent aussi profiter d'une fête bio annuelle depuis 2010. L'association l'Elvertoise organise aussi avec un habitant de Saint Bonnet Elvert des sorties sur la reconnaissance des plantes. Ce dynamisme autour de l'environnement et l'intérêt des administrés a conduit à prolonger ces actions comme le soutien financier pour la protection des châtaigniers face au cynips. Ainsi l'engouement pour le Label APIcité est né de la curiosité et du désir de plusieurs habitants de s'engager davantage en faveur de l'apiculture et des thématiques attenantes telles que la biodiversité.

Saint-Martial Entraygues (19) **- 106 habitant** **1 abeille**

Depuis plus de 10 ans la commune de Saint-Martial Entraygues s'est engagée dans une démarche pour promouvoir la protection humaine, animale et végétale, notamment à travers l'organisation de manifestations régulières : Journée de l'Environnement, Salon du Développement Durable puis Journée du Développement Durable. Ces rendez-vous réguliers ont permis de sensibiliser les habitants à la protection de la nature et de leur environnement. La commune a poursuivi depuis quelques années une politique de labellisation mettant en valeurs les actions menées et son environnement préservé notamment via les labels Terre Saine puis Village Etoilé. La commune engage de nouvelles actions comme l'installation d'hôtels à insectes, le semis de prairies fleuries avec des plantes mellifères, la projection de films et l'organisation de sorties pour mieux connaître (et faire connaître) la vie de la ruche et des abeilles. Ces actions visent la population locale de tous âges et plus particulièrement la jeunesse.

Saint-Rémy (71) **- 568 habitants** **1 abeille**

Située au pied des Vosges saônoises, dans le nord du département de la Haute-Saône et de la Région Bourgogne- Franche-Comté, Saint-Rémy a fait du développement durable le concept fédérateur de toutes ses actions et est devenue en 10 ans un véritable petit "cluster de la biodiversité". Parmi les grands projets menés par la commune : la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale, la création de plusieurs vergers conservatoires, un sentier de randonnée pédagogique, deux stations d'épurations ainsi que la création d'un Parc Naturel Communale, véritable vitrine de la biodiversité. Selon le PLU, le développement durable au sein de la commune s'articule autour des orientations suivantes : garantir une croissance urbaine adaptée aux sites et contraintes, assurer la pérennité des activités en place, permettre leur diversification et accueillir un ou des projets innovants, concevoir un cadre de vie urbain en accord avec le site et le patrimoine, respecter les grands équilibres paysagers et écologiques et améliorer la biodiversité, participer à une utilisation économe des ressources.

Savines-le-Lac (05) **- 1 100 habitants** **1 abeille**

La commune de Savines-le-Lac, commune de montagne située dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins, est dotée d'un patrimoine naturel riche. Elle est située à proximité de nombreux sites protégés pour leurs caractéristiques biologiques, culturelles et paysagères. Elle est également située sur les rives du lac de Serre-Ponçon, espace concerné par de nombreuses réglementations environnementales (zone humide, ZNIEFF de type II, Site Natura 2000). De nombreuses espèces végétales et animales ont été recensées sur le territoire de la commune, et ont été intégrées dans le document d'urbanisme de la commune afin de les préserver. Forte et consciente de ces atouts, la commune souhaite sensibiliser ses concitoyens au rôle essentiel joué par les abeilles et à leur protection. La commune a décidé de soutenir et de valoriser les personnes ayant développé une activité apicole sur le territoire de la commune.

Thoiry (01) **- 6 722 habitants** **1 abeille**

Commune française frontalière avec la Suisse, Thoiry est située au centre du Pays de Gex, dans le département de l'Ain. Cette commune atypique adossée au Jura se trouve face au Mont Blanc. Le périmètre de la Réserve Nationale Naturelle du Haut Jura intègre une partie de la forêt et des pâturages. Ainsi son territoire comprend 2 893 hectares. La ville est chef-lieu du canton de Thoiry qui comprend 16 communes. Le patrimoine naturel comprend de nombreuses zones classées en « zones naturelles », Natura 2000 et bien entendu inscrit dans le périmètre de la Réserve Nationale Naturelle du Haut Jura. De nombreux couloirs écologiques d'intérêts faunistiques et floristiques traversent la commune. Depuis plusieurs années, la commune pratique la gestion différenciée, la fauche tardive et sélectionne, pour ses massifs floraux, de nombreuses plantes mellifères, dans le but de préserver la présence et l'activité des pollinisateurs. Depuis 2008 les herbicides, fongicides et insecticides sont proscrits pour laisser place à la lutte intégrée. En 2019, la commune protège et développe sa biodiversité avec : la plantation de semis de prairies fleuries pour les pollinisateurs environs 1000m², la plantation d'arbres et arbustes, de parterres de vivaces avec au moins 30% de mellifères dans le choix des plantes. Dans le cadre de la mutation d'une ancienne voie ferrée en voie verte, 5000m² de prairie fleurie sont programmés, répartis comme suit : 2500 m² d'un mélange spécial mellifères; 1250 m² d'un mélange spécifique papillons; 1250 m² d'un mélange spécial PBI. Cette première tranche d'aménagement sera suivie de deux autres secteurs prévus sur l'année 2020 soit environ 10 000 m² de prairies supplémentaires.

Vaires-sur-Marne (77) **– 13 739 habitants** **1 abeille**

Située aux portes de Paris, la commune de Vaires sur Marne s'inscrit dans un écrin de verdure constituée par un environnement naturel important: le Canal de Chelles, la Marne, le Bois communal, classé Natura 2000 et ZNIEFF I et II.
Consciente de ses richesses, la commune souhaite valoriser, préserver et développer ses espaces verts, son patrimoine arboré et sa biodiversité afin de promouvoir la Nature en ville.
C'est pourquoi elle oeuvre dans ce sens depuis 2013 en ayant tout d'abord restreint l'utilisation des pesticides pour l'interdire définitivement en 2016.
Elle a aussi mis en place une gestion différenciée des espaces verts communaux en 2018, une nouvelle réflexion en matière de fleurissement, une réutilisation de ces déchets verts ainsi que l'étude d'un marché pour son éclairage public visant à diminuer la pollution lumineuse. Toutes ces actions sont mises en oeuvre à la demande des élus par les services de la ville.

Vialas (48) **- 434 habitants** **1 abeille**

Vialas est une commune rurale, entre schistes et granites, couverte de forêts sur plus de 70%de son territoire où le châtaignier est dominant. Des landes et des bruyères se trouvent sur le plateau du mont Lozère, propices à l'agro-pastoralisme. Vialas est situé dans le Parc National des Cévennes et plus de la moitié de son territoire est compris dans l'espace Natura 2000. La commune a signé la charte du Parc National des Cévennes, témoignant de sa volonté de préserver la biodiversité. La variété de la flore, le climat, l'absence de monoculture en font un territoire propice aux pollinisateurs. Les différentes actions engagées par la municipalité : zéro phyto, labélisation des cours d'eau, réserve internationale de ciel étoilé, réhabilitation des parcours de découverte, protection du patrimoine, font de ce territoire un lieu privilégié pour les pollinisateurs. La présence de nombreux ruchers sur la commune encourage Vialas à développer sur son territoire l'apiculture et la protection des abeilles. Des actions de sensibilisation du grand public concourent également à renforcer une démarche écoresponsable auprès de l'ensemble des habitants.

Villepreux (78) **- 11 120 habitants** **1 abeille**

Villepreux est un ilot de verdure, niché au creux du Val de Gally, un site protégé dans le prolongement du château de Versailles et de la chambre du roi. Depuis plusieurs années, Villepreux s'engage en matière de préservation et de restauration de la biodiversité à travers diverses actions : par exemple : - la politique de gestion et d'entretien des espaces verts municipaux : en complément de la démarche "Zéro phyto" initiée dès 2015, la Ville porte des opérations de végétalisation et de respect des sols - la promotion de la démarche zéro engrais chimique sur l'ensemble de son territoire, tant auprès des Villepreusiens que des agriculteurs - le projet d'aménagement et de valorisation de l'espace naturel de "la Pépinière" qui entend favoriser le développement de corridors écologiques et de réserve de biodiversité - la mise en œuvre de repas bio et/ou issus de circuits courts à la restauration municipales – l'accompagnement des agriculteurs (démarches administratives, création AMAP, passage au bio, etc.). Villepreux est la 1ère ville des Yvelines signataire de la charte "Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens", et s'est vu attribuer pour 2019-2021 la reconnaissance nationale de Territoire Engagé pour la Nature. D'autres actions sont menées afin de favoriser une mobilisation citoyenne pour la biodiversité : - des actions de communication régulières et répétées pour promouvoir et rappeler régulièrement aux Villepreusiens les éco-gestes. Concernant la Biodiversité – la mise en place d'un permis de planter autorisant les villepreusiens demandeurs d'exploiter les parties enherbées aux pieds de leurs domiciles, suivant une charte à respecter – l'accompagnement et soutien aux écoles souhaitant s'inscrire au label Eco école - depuis 10 ans, opérations d'acquisition foncière avec cession de la gestion à l'association Villepreux Environnement pour la création de jardins familiaux proposés à différentes famille. Projet de mise en place de jardins partagés et de jardins familiaux "d'initiation".

Wittisheim (67) **- 2079 habitants** **1 abeille**

La commune de Wittisheim est un village situé dans la plaine d'Alsace plus précisément au cœur de la région naturelle du Ried. Depuis plusieurs années notre commune est fortement engagée pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Cet engagement s'est concrétisé en 2014 par le passage au Zéro phyto mais également par la signature en 2018 de baux ruraux environnementaux sur 7,5 ha de terrains communaux. L'abeille et plus largement les pollinisateurs sont des sentinelles pour notre environnement. Wittisheim a toujours compté de nombreux apiculteurs. Cette tradition apicole a perdurée jusqu'à nos jours. La commune souhaite valoriser ce patrimoine et développer encore davantage les actions en faveur des insectes pollinisateurs.

Rappel des Collectivités labellisées en 2018

(par ordre alphabétique et catégorie)

Démarche exemplaire

▪ **Grande-Synthe** (59) ▪ **La Flèche** (72) ▪ **Valleraugue** (30)

Démarche remarquable

▪ **Bohal** (56) ▪ **Castelnau-de-Médoc** (33) ▪ **Entraygues** (12) ▪ **Houdemont** (54) ▪ **Lanildut** (29) ▪ **Marckolsheim** (67) ▪ **Montagnac** (34) ▪ **Montreuil** (93) ▪ **Saint-Affrique** (12) ▪ **Saint-Vaast-la-Hougue** (50) ▪ **Toul** (54) ▪ **Vire** (14) ▪ **Vitry-le-François** (51).

Démarche reconnue

▪ **Bagnères-de-Bigorre** (65) ▪ **Blain** (44) ▪ **Boissy-Saint-Léger** (94) ▪ **Epernay** (51) ▪ **Lamontélarié** (81) ▪ **Locmiquélic** (56) ▪ **Maromme** (76) ▪ **Saint-Gervais-les-Bains** (74) ▪ **Saint-Maurice** (94) ▪ **Saint-Nolff** (56) ▪ **Saint-Gildas-de-Rhuys** (56) ▪ **Soultz-les-Bains** (67) ▪ **Trévou-Tréguignec** (22).

Créée en 1945, l'Union Nationale de l'Apiculture Française regroupe plus d'une centaine de syndicats départementaux, régionaux rassemblant 20 000 apiculteurs, ce qui représentent 400 000 ruches.

Forte de cette représentation, l'UNAF rayonne dans toute la France à travers les Fédérations et entretient des relations permanentes avec les réseaux apicoles sur tous les continents.

L'UNAF est un syndicat engagé pour la défense et la sauvegarde des abeilles notamment dans la lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires nocifs pour l'abeille. Sur tout le territoire français, depuis 2005, l'UNAF a obtenu le retrait des pesticides GAUCHO (matière active : imidaclopride) en enrobage de semences sur tournesol et maïs, produit par Bayer et du pesticide REGENT (matière active : fipronil) en enrobage pour tout usage, produit par BASF Agro. Malheureusement de nombreux pesticides tueurs d'abeilles sont toujours dans les champs. Dès lors le combat continue !

L'UNAF initiatrice d'actions de sensibilisation, lance en 2005 le programme national **l'Abeille sentinelle de l'environnement®** qui rencontre un formidable succès auprès des entreprises et collectivités territoriales. L'UNAF est également à l'origine du **Label européen Bee Friendly®** qui vise à identifier et promouvoir les produits et systèmes de production respectueux des pollinisateurs. Elle lance en décembre 2016, le **Label APIcité®** destiné aux communes dont les politiques locales valorisent la protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. L'UNAF, en lien avec la CNTESA a organisé, en 2018, avec succès, le **1er Concours des Miels de France**. **Mardi 21 janvier 2020**, elle récompensera les lauréats des miels 2019 au Palais d'Iéna à Paris.

Missions principales de l'UNAF :

Rassembler et représenter les apiculteurs ▪ Défendre les intérêts économiques de la filière apicole ▪ Promouvoir les produits de la ruche et défendre leur qualité ▪ Protéger les abeilles ▪ Sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de l'abeille ▪ Initier et former de nouveaux apiculteurs.

Des actions engagées :

Sur les plans phytosanitaires et sanitaires. Avec des actions juridiques en France et au niveau européen. Auprès des organismes de recherche en particulier, l'INRA – le CNRS – SUPAGRO, des Universités et des Ecoles vétérinaires. Sur le plan économique avec des outils d'analyse et un suivi du marché du miel.

Pour en savoir plus : - www.unaf-apiculture.info - www.abeillesentinelle.net

Le label

APIcité®

CONTACT

Relations Presse
Anne Henriot
06 07 03 17 56
04 99 61 29 90
anne.henriot@unaf-apiculture.info

UNAF
5 bis, rue Faÿs
94160 Saint-Mandé
Tel. 01 41 79 74 40
Fax 01 41 79 74 41
www.unaf-apiculture.info

www.facebook.com/UNAFapiculture

UNAF
UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE